

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 avril 2015

L'an deux mille quinze, le trente avril, à 21 heures, les conseillers municipaux, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de **M. Pierre AYLAGAS**, Député Maire.

PRESENTS :

MM. AYLAGAS. BEY. BOISVERT. DONNET. ESCLOPÉ. MADERN. PARRA. PILLON. RIEU. RIUS. SÉVERAC.

Mmes. ARSANT. BODINIER. DECAPELE. DIAZ GONZALEZ. FAVIER AMBROSINI. FLOUTTARD. FUENTES. PARRA JOLY. PENICAUD. PUJADAS ROCA. SAIGNOL.

EXCUSES : M. CASANOVAS donne procuration à M. ESCLOPÉ.
M. GAUTIER donne procuration à Mme PARRA JOLY.
Mme MORESCHI donne procuration à Mme BODINIER.
Mme REIMERINGER donne procuration à M. AYLAGAS.
Mme ROQUE donne procuration à M. SÉVERAC.
M CORNIQUET.

ABSENTS : M. DUCASSY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DIAZ GONZALEZ Andréa.

* * *

| | | |
|---|---|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015 | CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.4 Délégations de fonctions | DELIBERATION MUNICIPALE N° 01 |
|---|---|--|

Objet : COMPTE - RENDU DE DÉLÉGATIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance ordinaire du Conseil Municipal dans le cadre des compétences déléguées au Maire par ce même Conseil :

Décision numéro 22
Renforts de gendarmerie

La location de logements pour l'hébergement des renforts saisonniers de la gendarmerie nationale en juillet et août 2015 fera l'objet de dix-huit contrats de location auprès de l'agence Foncia Buscail moyennant une dépense totale de 64.040 € avec règlement d'un acompte de 16.010 €.

Décision numéro 23
Acquisition de matériel de festivités

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition de matériel de festivités, il a été retenu la société SAMIA - 34510 Florensac – pour un montant de 11 462,00 € H.T. et un délai d'exécution de 2 semaines.

Décision numéro 24
Dossiers préalables à déclaration d'utilité publique

M Le Trésorier d'Argelès-sur-Mer demande de modifier l'imputation budgétaire de la décision municipale n°50 d'août 2013 : "dossiers préalables à des déclarations d'utilité publique pour développement urbains et paysagers", qui doit être imputée en travaux d'investissement. Imputation budgétaire initiale « 617 – études » remplacée par imputation « 2315-288 ».

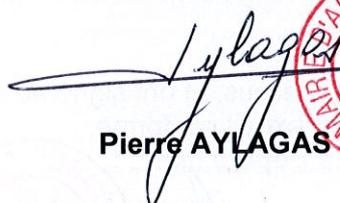
Décision numéro 25
Renforts de gendarmerie

La location de logements pour l'hébergement des renforts saisonniers de la gendarmerie nationale en juillet et août 2015 fera l'objet de douze contrats de location auprès de l'agence de la Gare moyennant une dépense totale de 36 931 € avec règlement d'un acompte de 11 080 €.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS


Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à l'élaboration du tableau d'avancement de grade pour l'année 2015, il convient de créer les nouveaux grades correspondants aux promotions, et de supprimer les emplois laissés vacants, comme suit.

| FILIERE | GRADES | Emplois au 30/04/2015 | Emplois au 1 ^{er} mai 2015 | | |
|-------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|---------|-------------|
| | | | Créés | Pourvus | Non pourvus |
| Administrative | <i>Adjoint administratif principal 1^{er} classe</i> | 8 | +1 | 8 | 1 |
| Technique | <i>Agent de maîtrise principal</i> | 13 | +2 | 15 | 0 |
| | <i>Agent de maîtrise</i> | 9 | -1 | 7 | 1 |
| | <i>Adjoint technique principal 2^{ème} classe</i> | 22 | +2 | 24 | 0 |
| | <i>Adjoint technique 1^{er} classe</i> | 9 | +3 | 11 | 1 |
| | <i>Adjoint technique 1^{er} classe TNC 20/35</i> | 3 | +3 | 5 | 1 |
| | <i>Adjoint technique 1^{er} classe TNC 13/35</i> | 0 | +1 | 0 | 1 |
| | <i>Adjoint technique 2^{ème} classe</i> | 42 | -3 | 38 | 1 |
| | <i>Adjoint technique 2^{ème} classe TNC 20/35</i> | 12 | -2 | 10 | 0 |
| Police Municipale | <i>Brigadier chef principal</i> | 7 | +1 | 8 | 0 |
| | <i>Gardien de Police municipale</i> | 13 | -1 | 12 | 0 |
| Médico-sociale | <i>ATSEM Principal de 1^{ère} classe</i> | 1 | +1 | 2 | 0 |
| | <i>ATSEM de 1^{ère} classe</i> | 4 | -1 | 3 | 0 |
| Patrimoine | <i>Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe</i> | 0 | +1 | 1 | 0 |
| | <i>Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe</i> | 1 | -1 | 0 | 0 |
| Animation | <i>Adjoint d'animation de 1^{ère} classe</i> | 1 | +1 | 1 | 1 |

La Commission Administrative Paritaire s'étant réunie le 7 avril 2015, et dans un souci de ne pas pénaliser les agents promus, il convient de fixer la prise d'effet de ces modifications au 1^{er} janvier 2015.

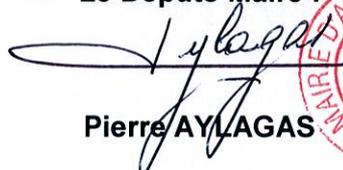
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Modifie le tableau des effectifs au 1^{er} mai 2015, avec un effet au 1^{er} janvier 2015, comme décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


 Pierre AYLAGAS



| | | |
|--|---|---|
| <p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015</p> | <p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES »</p> <p style="text-align: center;">3.2 Aliénations</p> | <p style="text-align: center;">DELIBERATION MUNICIPALE</p> <p style="text-align: center;">N° 03</p> |
|--|---|---|

Objet : CESSION GRATUITE TERRAIN D'IMPLANTATION DU LYCEE

Par délibération en date du 15 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une mise à disposition d'un terrain à Taxo au bénéfice de la Région pour la construction d'un lycée à Argelès-sur-Mer.

Le 15 janvier 2015, le Conseil Municipal a actualisé la superficie des terrains mis à disposition de la région Languedoc Roussillon pour la construction du lycée Christian Bourquin pour une superficie totale de 55 313m².

A la suite d'un nouveau bornage réalisé par le Conseil Régional, il convient d'approuver la cession gratuite pour une superficie exacte de 56 077 m².

Vu l'estimation des Domaines

Vu le document établi par géomètre en date du 9 février 2015

Considérant que la cession envisagée de la parcelle cadastrée section AR classée dans le domaine public communal ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide du déclassement du domaine public communal d'une parcelle cadastrée section AR d'une contenance de 871 m².

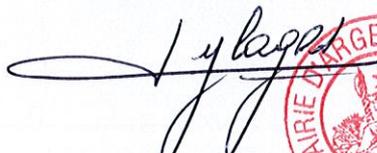
Approuve la cession à titre gracieux au bénéfice du Conseil Régional de la parcelle située route de Taxo à la Mer, cadastrée section AR n° 481 d'une contenance de 55 206 m², et d'une parcelle cadastrée section AR d'une superficie de 871 m².

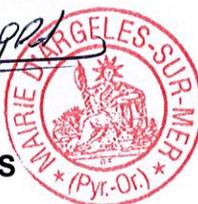
Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



| | | |
|---|---|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015 | CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 3.2 Aliénations | DELIBERATION MUNICIPALE N° 04 |
|---|---|--|

Objet : CESSION DE DELAISSES DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE TAXO

Le lotissement communal, situé au lieu-dit « Roure del Pastouret » à Taxo, a été autorisé par arrêté en date du 26 mai 2009 modifié le 6 juillet 2010 pour permettre à de nombreux jeunes ménages aux revenus modestes d'accéder à la propriété dans des conditions de prix favorables. La Commune est propriétaire dans ce lotissement communal de terrains non constructibles situés en limite de lots. Pour répondre à la demande d'un propriétaire riverain, la commune a la possibilité de vendre au prix des Domaines un terrain qui ne présente aucune utilité pour la commune sans conférer de nouveaux droits à construire sur cette parcelle.

Vu la promesse d'acquisition du 4 mars 2015 de Madame HENTOUR Horia domiciliée 7 impasse Louis Bassède 66700 ARGELES-SUR-MER ;

Vu l'estimation du service des Domaines du 24 février 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

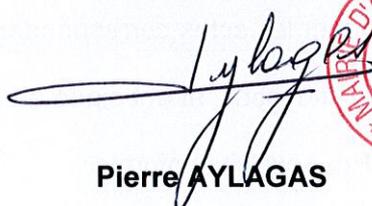
Décide de vendre à Madame HENTOUR Horia un délaissé du lotissement communal cadastré section AR n°570 d'une contenance de 69 m² à prix de 60 € le m² soit une somme de 4 140 euros TTC ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



| | | |
|---|--|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015 | CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 3.2 Aliénations | DELIBERATION MUNICIPALE N° 05 |
|---|--|--|

Objet : CESSION DE DELAISSES DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CERIGUE »

La Commune est propriétaire dans le lotissement communal «la Cerigue» de terrains non constructibles situés en limite de lots. Par délibération en date du 23 mai 2013, le conseil municipal a approuvé le principe de la cession de ces terrains aux propriétaires riverains qui en feraient la demande sans conférer de nouveaux droits à construire sur ces parcelles. Il convient d'approuver la cession de ces délaissés au bénéfice de deux propriétaires.

Vu l'arrêté portant autorisation de lotissement dénommé « la Cerigue », délivré le 17 novembre 1999, modifié le 28 février 2007,

Vu la promesse d'acquisition du 1^{er} avril 2015 de Monsieur et Madame BONNET Patrick domiciliés allées des Traversous 12370 BELMONT SUR RANCE ;

Vu la promesse d'acquisition du 10 avril 2015 de Monsieur MARTINEZ Joël et de Madame PICHON Corinne domiciliés 14 rue des Lavandes 66700 ARGELES-SUR-MER ;

Vu l'estimation du service des Domaines ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de vendre un délaissé dudit lotissement cadastré section BT n° 781 d'une contenance de 200 m² à Monsieur et Madame BONNET Patrick au prix de 25 € le m² soit une somme de 5 000 euros TTC ;

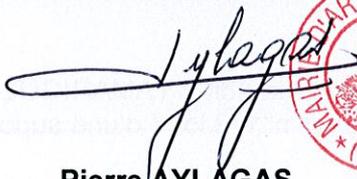
Décide de vendre un délaissé dudit lotissement cadastré section BT n° 787 d'une contenance de 200 m² à Monsieur MARTINEZ Joël et Madame PICHON Corinne au prix de 25 € le m² soit une somme de 5 000 euros TTC ;

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



| | | |
|---|--|--|
| <p align="center">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015</p> | <p align="center">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES »</p> <p align="center">3.1 Acquisitions</p> | <p align="center">DELIBERATION MUNICIPALE</p> <p align="center">N° 06</p> |
|---|--|--|

Objet : POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE - ACQUISITION D' ESPACES NATURELS SENSIBLES

Dans le cadre de sa politique environnementale « Argelès la Naturelle », la municipalité joue son rôle de protecteur de l'environnement en acquérant des parcelles en zone NDxl du POS correspondant aux espaces naturels sensibles du Tamariguer.

Ces acquisitions permettront de préserver cette zone dans la ligne du « schéma directeur départemental des espaces naturels sensibles », de maintenir des espaces naturels entre les espaces urbains du territoire.

Il convient de se prononcer sur ces cessions au prix estimé par les Domaines.

Vu la promesse de cession signée en date du 16 mars 2015 par Madame COIGNARD Fernande, domiciliée 24 rue Desaix 66 000 PERPIGNAN, Madame BLANCH Jeanne, domiciliée 37 rue des Jotglars 66700 ARGELES-SUR-MER, Madame VILA Louise, domiciliée 43 route de Collioure 66700 ARGELES-SUR-MER;

Vu la promesse de cession signée en date du 16 mars 2015 par Madame VILA Louise, domiciliée 43 route de Collioure 66700 ARGELES-SUR-MER ;

Vu la promesse de cession signée en date du 16 mars 2015 par Madame COIGNARD Fernande, domiciliée 24 rue Desaix 66 000 PERPIGNAN ;

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 19 novembre 2014 ;

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, 24 voix pour et 3 contre (Mme De Capele, M. Madern, M. Rius),

Décide de l'acquisition de terrains situés au lieu-dit « TAMARIGUER », appartenant à Madame COIGNARD Fernande, Madame BLANCH Jeanne, Madame VILA Louise, cadastrés section AZ n°53 et n°98 lot 21 de superficies respectives de 685 m² et 460 m² soit une surface totale de 1145 m² au prix de 2€ le m² soit une somme totale de 2290 €.

Décide de l'acquisition d'un terrain situé au lieu-dit « TAMARIGUER », appartenant à Madame VILA Louise, cadastré section AT n°128 d'une superficie de 2965 m² au prix de 2€ le m² soit une somme totale de 5930 € ;

Décide de l'acquisition d'un terrain situé au lieu-dit « TAMARIGUER », appartenant à Madame COIGNARD Fernande cadastré section AT n°172 lot 7 d'une superficie de 271 m² au prix de 2€ le m² soit une somme totale de 542 €.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants, Précise que les crédits sont ouverts article 2111.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



| | | |
|---|---|--|
| <p align="center">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015</p> | <p align="center">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES »</p> <p align="center">8.4 Aménagement du territoire</p> | <p align="center">DELIBERATION MUNICIPALE</p> <p align="center">N° 07</p> |
|---|---|--|

Objet : SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE 2015-2021

Le premier « Schéma d'Aménagement et de Développement Touristique » (SADT 2001/2007) a été élaboré en 2001. Le deuxième « SADT » se terminant en 2014, nous avons souhaité engager le troisième volet «2015-2021» pour assurer sans transition une continuité de la politique d'aménagement et de développement touristique menée par la commune.

Les missions confiées au cabinet « Elan développement » qui a été retenu, ont été les suivantes :

- Dresser le bilan des actions réalisées et engagées dans le cadre du précédent schéma.
- Etablir et rédiger le nouveau schéma 2015 – 2021 en relation étroite avec les acteurs du tourisme (professionnels et institutionnels).

CALENDRIER : La mission s'est déroulée en trois phases :

Phase 1 : définition des objectifs et analyse de l'existant

- Etape 1 - Réunion de lancement
- Etape 2 - Recueil des données
- Etape 3 - Rapprochement des actions réalisées lors du précédent schéma
- Etape 4 - Analyse des éventuels écarts
- COPIL Intermédiaires/points techniques

Phase 2 : Elaboration et rédaction du schéma d'aménagement et de développement touristique 2015-2021

- Etape 1 - Définition des orientations stratégiques par thèmes (ateliers réunissant les socioprofessionnels par filières)
- Etape 2 - Formalisation des évolutions retenues
- Etape 3 - Proposition d'un programme d'actions pluriannuel 2015-2021
- Etape 4 - Présentation finale et remise du schéma/COPIL/points techniques

Phase 3 : Synthèse et rédaction du schéma

Les axes stratégiques du « SADT »:

3 axes forts pour assurer la crédibilité du positionnement de destination entre mer et montagne: « Argelès La Naturelle » :

Axe 1 : Aménagement :

1. Faciliter les mobilités intramuros et la relation ville arrière-pays
2. Valoriser le patrimoine naturel et historique
3. Créer les installations nécessaires à la pratique nautique

Axe 2 : Structuration de l'offre

1. Développer l'offre culturelle et patrimoniale
2. Améliorer l'accueil touristique
3. Adapter et diversifier l'offre d'hébergements
4. Organiser l'offre sportive et d'activités de pleine nature
5. Adapter et mettre en valeur l'offre des commerces et de la restauration
6. Coordonner et mailler l'offre de transports

Axe 3 : Communication, Promotion, Animation

1. Développer des événements et animations adaptés au positionnement de la marque

2. Créer des outils de valorisation de l'information
3. Mettre en œuvre le plan de communication et de promotion

Considérant que la mairie doit être partie prenante et doit s'appuyer sur ce document cadre car l'Office de Tourisme est municipal et que la majeure partie des actions préconisées dans ce « SADT » relève de la commune.

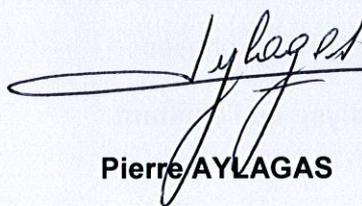
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le schéma d'aménagement et de développement touristique de la ville d'Argelès-sur-Mer de 2015 à 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



| | | |
|---|--|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015 | CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.5.3 Subventions accordées à des associations | DELIBERATION MUNICIPALE N° 08 |
|---|--|--|

Objet : SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE - SUBVENTIONS

Dans le cadre des crédits ouverts au budget primitif 2015, les subventions allouées en 2014 peuvent être majorées de 2 %, une nouvelle ventilation de l'enveloppe affectée à la culture étant prévue au second semestre 2015.

Il est donc proposé d'affecter :

| | | | | |
|-------------------------|----|--|----|--------------------|
| <u>Art. SP/6574/241</u> | >> | La Lyre Argelésienne | >> | 38 423,00 € |
| | >> | La Lyre Argelésienne (Harmonie) | >> | 3 941,00 € |
| | >> | Arts et Loisirs | >> | 1 286,00 € |
| | >> | Arts et Loisirs (frais de personnel) | >> | 13 500,00 € |
| | >> | Association Cinémaginaire | >> | 12 340,00 € |
| | >> | Les amis de la médiathèque | >> | 4 300,00 € |
| | >> | Association Cinémaginaire (connaissance du monde) | >> | 1 000,00 € |
| | >> | Les amis de Cinémaginaire | >> | 5 220,00 € |
| | >> | Association Artistique Argelésienne | >> | 365,00 € |
| | >> | Les Trois Coups | >> | 240,00 € |
| | >> | Chorale André Dunyach | >> | 447,00 € |
| | >> | Argelès Livres de la Mer | >> | 596,00 € |
| | >> | Argelès Gospel Singers | >> | 589,00 € |
| | >> | Flamenco | >> | 299,00 € |
| | >> | Scrapitude et tagada (scrapbooking) | >> | 290,00 € |
| | >> | Plaisirs Culturels d'Argelès | >> | 156,00 € |
| | >> | Le Mille Pattes | >> | 290,00 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le versement de ces subventions,

Approuve la signature de la convention d'objectifs pour 2015 avec la Lyre Argelésienne.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



| | | |
|---|---|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015 | CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.5.1 Demandes de subventions par la collectivité | DELIBERATION MUNICIPALE N° 09 |
|---|---|--|

Objet : FONCTIONNEMENT 2015 DE LA RESERVE NATURELLE DU MAS LARRIEU

Les dépenses de fonctionnement 2015 de la Réserve Naturelle du Mas Larrieu sont évaluées à 11 650 €. Il est proposé d'approuver le plan de financement suivant :

- . 2 000 € en Réserve Parlementaire auprès de la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes,
- . 3 700 € auprès de l'Etat,
- . 5 950 € d'autofinancement (produit des redevances).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

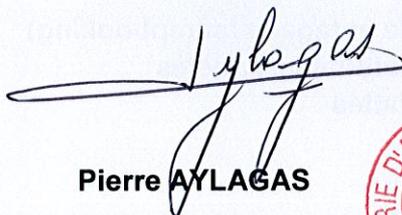
Approuve ce plan de financement,

Sollicite l'attribution des subventions ci-dessus mentionnées.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



| | | |
|---|---|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015 | CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.5.1 Demandes de subventions par la collectivité | DELIBERATION MUNICIPALE N° 10 |
|---|---|--|

Objet : FRAIS DE PERSONNEL 2015 DE LA RESERVE NATURELLE DU MAS LARRIEU

Les frais de personnel 2015 de la Réserve Naturelle du Mas Larrieu sont estimés à 48 300 €.
Il est proposé de solliciter les subventions suivantes :

- 22 000 € auprès du Conseil Général des Pyrénées-Orientales,
- 26 300 € auprès de l'Etat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

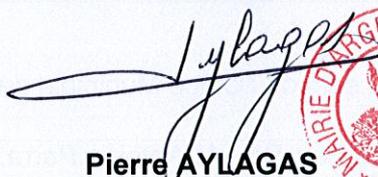
Approuve ce plan de financement,

Sollicite l'attribution des subventions ci-dessus mentionnées.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



| | | |
|---|---|---|
| <p align="center">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015</p> | <p align="center">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES »</p> <p align="center">5.3 Désignation de représentants</p> | <p align="center">DELIBERATION MUNICIPALE</p> <p align="center">N° 11</p> |
|---|---|---|

Objet : OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné ses représentants auprès de l'Office Municipal de Tourisme, soit treize conseillers municipaux titulaires, dont un représentant de l'opposition, et douze suppléants.

Lors de la séance du 26 février 2015, le Conseil Municipal s'est prononcé pour le retrait de M. Guy Esclopé dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal a également pris acte du fait que M. Antoine Casanovas avait renoncé aux délégations qui lui avaient été consenties en qualité de conseiller municipal.

Il serait donc incohérent qu'ils puissent continuer à exercer leurs fonctions au sein des organismes auprès desquels ils ont été mandatés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de pourvoir à leur remplacement en adoptant une nouvelle délibération annulant la précédente.

Le vote peut s'effectuer à main levée ou à bulletin secret selon la volonté de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 5 abstentions (Mme De Capele, MM. Madern, Rius, Esclopé, Casanovas),

Désigne comme élus de la commune au sein de l'Office Municipal de Tourisme :

Titulaires : M Pierre Aylagas, M Jean François Bey, M Antoine Parra, M Danilo Pillon, Mme Isabelle Moreschi, M Bernard Rieu, Mme Marina Parra-Joly, Mme Valérie Reimeringer, M Marc Séverac, M Renaud Boisvert, Mme Cathy Flouttard, Mme Anne Fuentes, Mme Brigitte De Capèle.

Suppléants : Mme Marguerite Pujadas-Roca, M Jean Patrice Gautier, M Bernard Ducassy, Mme Muriel Sagnol, M Frédéric Donnet, Mme Andréa Diaz-Gonzalez, Mme Marie Christine Bodinier, Mme Sylviane Favier-Ambrosini, Mme Agnès Roque-Aloujes, Mme Cathy Arsant, Mme Angélique Pénicaud.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



| | | |
|--|---|--|
| <p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015</p> | <p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES »</p> <p style="text-align: center;">5.3 Désignation de représentants</p> | <p style="text-align: center;">DELIBERATION MUNICIPALE</p> <p style="text-align: center;">N° 12</p> |
|--|---|--|

Objet : CONSEIL D' EXPLOITATION CAMPING LE ROUSSILLONNAIS

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné neuf conseillers municipaux, dont un représentant de l'opposition, pour siéger au Conseil d'Exploitation de la Régie du Camping Le Roussillonnais.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une nouvelle délibération annulant la précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 5 abstentions (Mme De Capele, MM. Madern, Rius, Esclopé, Casanovas),

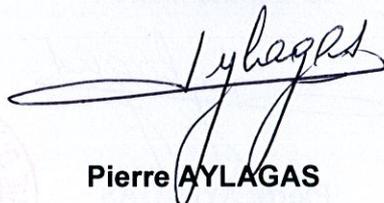
Désigne comme élus de la commune au Conseil d'Exploitation de la Régie Autonome du Camping Municipal Le Roussillonnais :

M Renaud Boisvert, M Jean Patrice Gautier, Mme Marina Parra Joly, M Antoine Parra, M Bernard Rieu, Mme Isabelle Moreschi, M Marc Séverac, M Jean François Bey, M. Philippe Rius.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES-SUR-MER
Séance du Conseil Municipal
Jeudi 30 Avril 2015

CLASSEMENT ISSU DE LA
NOMENCLATURE
« ACTES »
5.3 Désignation de représentants

DELIBERATION
MUNICIPALE
N° 13

Objet : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D' AMENAGEMENT ET DE GESTION DU TECH

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné ses représentants pour siéger auprès de cet organisme. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une nouvelle délibération annulant la précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 5 abstentions (Mme De Capele, MM. Madern, Rius, Esclopé, Casanovas),

Désigne comme élus de la commune auprès du Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech :

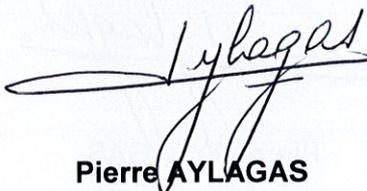
Le Maire : M Pierre Aylagas.

Deux conseillers municipaux : M Bernard Rieu, M Jean François Bey.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



| | | |
|---|---|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015 | CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.3 Désignation de représentants | DELIBERATION MUNICIPALE N° 14 |
|---|---|--|

**Objet : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'ELECTRIFICATION
(SYDEEL 66)**

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné ses représentants pour siéger auprès de cet organisme. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une nouvelle délibération annulant la précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 5 abstentions (Mme De Capele, MM. Madern, Rius, Esclopé, Casanovas),

Désigne comme élus de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Energie et d'Electrification 66 (SYDEEL 66) :

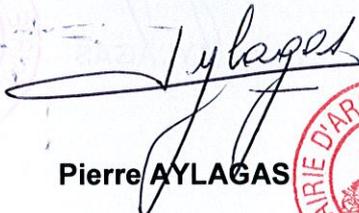
Titulaire : M Marc Séverac.

Suppléant : M Renaud Boisvert.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



| | | |
|---|---|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015 | CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.3 Désignation de représentants | DELIBERATION MUNICIPALE N° 15 |
|---|---|--|

Objet : SYNDICAT A VOCATION UNIQUE DES ALBERES

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné ses représentants pour siéger auprès de cet organisme. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une nouvelle délibération annulant la précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 5 abstentions (Mme De Capele, MM. Madern, Rius, Esclopé, Casanovas),

Désigne comme élus de la commune au sein du Syndicat à Vocation Unique des Albères :

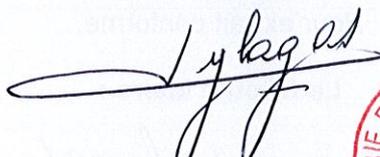
Titulaires : Mme Anne Fuentes, M Bernard Rieu.

Suppléants : Mme Cathy Flouttard, M Jean-Patrice Gautier.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



Objet : COMITE TECHNIQUE PARITAIRE (CTP)

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné ses représentants pour siéger auprès de cet organisme. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une nouvelle délibération annulant la précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 5 abstentions (Mme De Capele, MM. Madern, Rius, Esclopé, Casanovas),

Désigne comme élus de la commune au Comité Technique Paritaire (CTP) :

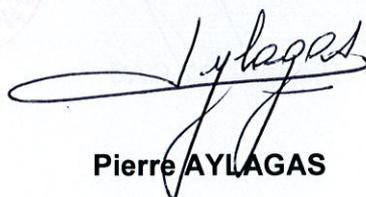
Titulaires : M Pierre Aylagas, M Antoine Parra, M Marc Séverac, Mme Marguerite Pujadas Roca, M Danilo Pillon.

Suppléants : Mme Cathy Arsant, Mme Sylviane Favier-Ambrosini, Mme Cathy Flouttard, Mme Agnès Roque, M Jean Patrice Gautier.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



| | | |
|---|---|---|
| REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015 | CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.3 Désignation de représentants | DELIBERATION MUNICIPALE N° 17 |
|---|---|---|

Objet : COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE (CHS)

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné ses représentants pour siéger auprès de cet organisme. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une nouvelle délibération annulant la précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 5 abstentions (Mme De Capele, MM. Madern, Rius, Esclopé, Casanovas),

Désigne comme élus de la commune au Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) :

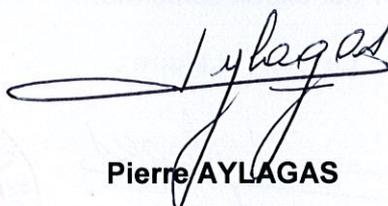
Titulaires : M Pierre Aylagas, M Antoine Parra, M Marc Séverac, Mme Marguerite Pujadas Roca, M Danilo Pillon.

Suppléants : Mme Cathy Arsant, Mme Sylviane Favier-Ambrosini, Mme Cathy Flouttard, Mme Agnès Roque, M Jean Patrice Gautier.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



| | | |
|---|---|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015 | CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.3 Désignation de représentants | DELIBERATION MUNICIPALE N° 18 |
|---|---|--|

Objet : SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION D'ARGELES-SUR-MER (SAGA)

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné ses représentants pour siéger auprès de cet organisme. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une nouvelle délibération annulant la précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 5 abstentions (Mme De Capele, MM. Madern, Rius, Esclopé, Casanovas),

Désigne comme élus de la commune auprès de la SAGA :

Sept administrateurs : M Pierre Aylagas – M Renaud Boisvert – M Marc Séverac – M Antoine Parra – M Danilo Pillon – Mme Andréa Diaz Gonzalez – Mme Marguerite Pujadas Roca

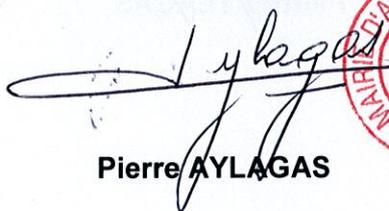
Trois censeurs : Mme Isabelle Moreschi – Mme Marina Parra Joly – M Jean François Bey

AG des Actionnaires : Mme Catherine Flouttard

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



| | | |
|---|---|--|
| <p align="center">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015</p> | <p align="center">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES »</p> <p align="center">5.3 Désignation de représentants</p> | <p align="center">DELIBERATION MUNICIPALE</p> <p align="center">N° 19</p> |
|---|---|--|

Objet : OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION (OMA)

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné ses représentants pour siéger auprès de cet organisme. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une nouvelle délibération annulant la précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 5 abstentions (Mme De Capele, MM. Madern, Rius, Esclopé, Casanovas),

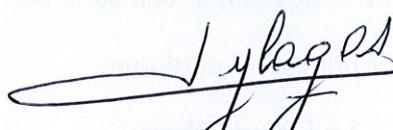
Désigne comme élus de la commune auprès de l'Office Municipal d'Animation :

M Danilo Pillon – M Pierre Aylagas – Mme Sylviane Ambrosini – Mme Isabelle Moreschi – Mme Valérie Reimeringer – Mme Maguy Pujadas Roca – M Antoine Parra – Mme Marina Parra Joly – M Marc Séverac – M Jean Patrice Gautier – Mme Brigitte De Capèle.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



| | | |
|--|--|---|
| REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015 | CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.3 Désignation de représentants | DELIBERATION MUNICIPALE N° 20 |
|--|--|---|

Objet : ROUSSILLON AMENAGEMENT

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné ses représentants pour siéger auprès de cet organisme. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une nouvelle délibération annulant la précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 5 abstentions (Mme De Capele, MM. Madern, Rius, Esclopé, Casanovas),

Désigne comme élus de la commune auprès de Roussillon Aménagement :

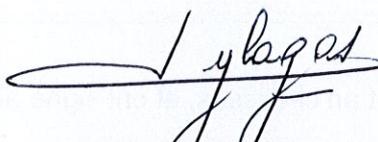
Représentant A.G. des Actionnaires : M Pierre Aylagas

Un Administrateur : Mme Muriel Sagnol

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



| | | |
|---|---|--|
| REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 30 Avril 2015 | CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.5.6 Autres subventions | DELIBERATION MUNICIPALE N° 21 |
|---|---|--|

Objet : PROGRAMME DE COHESION SOCIALE

Par convention en date du 25/08/2014 passée avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, la Commune d'Argelès-sur-Mer a été retenue pour recevoir une subvention de 1 500 euros, sous réserve qu'elle participe pour un montant identique à une opération programmée dans le cadre de l'aide à la recherche de parcours professionnels adaptés.

L'enveloppe globale de 3 000 euros doit être ainsi affectée à une mission d'accompagnement en faveur de demandeurs d'emploi.

Une association locale, l'UPAM, a été pressentie pour conduire cette mission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

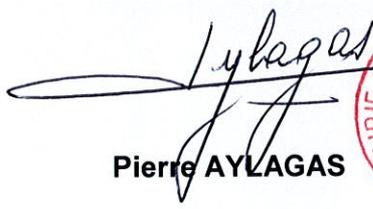
Mandate M. le Maire aux fins de règlement de la participation financière qui incombe à la commune dans le cadre de cette opération et de s'en acquitter auprès de l'UPAM, à hauteur de 3 000 euros, cette association devant être réglée sur production de factures ou mémoires au gré de l'accomplissement de la mission d'accompagnement.

Dit que la dépense sera acquittée article PM/6188/0562.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS

